

*Questions orales*

preuve nos concitoyens qui ne pouvaient pas quitter le Koweït. Il est indubitable également que tous les députés se réjouissent de ce que l'attitude extrêmement ferme et inébranlable de la coalition internationale ait contraint Saddam Hussein à libérer tous les otages.

Le député demande si, en l'occurrence, le Canada ne devrait pas modifier la politique qu'on applique depuis 1961 dans des circonstances analogues, et qu'a appliquée également un gouvernement dont il faisait partie.

Le député sait que les raisons invoquées pour l'abandon de cette politique à l'époque où il était lui-même ministre valent tout autant aujourd'hui. J'ai beaucoup réfléchi à la question de savoir si, compte tenu des difficultés exceptionnelles qu'éprouvent ces Canadiens, il n'y aurait pas lieu de modifier la politique que le gouvernement dont le député faisait partie et d'autres avant lui appliquent depuis près de 30 ans. J'en suis venu à la conclusion que nous ne devons pas modifier cette politique. Évidemment, si le député connaît des cas particulièrement pénibles, je lui saurais gré de me les signaler.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, je tiens à faire une mise au point: lorsque je faisais partie du gouvernement, nous n'avons rien connu de semblable à la prise d'otages qui s'est produite ces derniers mois en Irak et au Koweït. Je crois qu'il s'agit là de circonstances très particulières, qui m'amènent à demander très sincèrement au ministre de reconsidérer sa position et celle du gouvernement. Je lui demande plus précisément s'il ne veut pas charger les fonctionnaires de son ministère de prendre directement contact avec les otages et leurs familles afin de déterminer leur situation économique et personnelle, de leur offrir au besoin une forme quelconque d'aide pour leur permettre de se réinstaller et d'obtenir d'eux, surtout ceux qui se trouvaient au Koweït, des renseignements sur ce qu'ils ont vécu. Cela serait important, à la lumière de ce que nous avons appris au sujet des atrocités commises et des sanctions économiques.

Ces otages sont précieux pour le Canada. Je crois que le gouvernement devrait les traiter d'une manière appropriée. Je demande au ministre de reconsidérer sa position et de manifester envers ces Canadiens les égards qui leur sont dus par suite de ce qu'ils ont fait pour leur pays.

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la plus grande partie de cette question. Comme je l'ai dit, nous avons soigneusement examiné l'opportunité de modifier une politique que le Parti libéral et notre parti ont appliquée, de même que le député lorsqu'il était ministre. Cette politique, c'est que le gouvernement du Canada n'indemnise pas les Canadiens qui ont à faire face à des circonstances extraordinaires à l'étranger. J'ai également dit au député que nous sommes disposés à examiner toute proposition sérieuse qu'il aurait à nous soumettre à cet égard.

En ce qui concerne la seconde partie de sa question, je crois en effet qu'il serait très utile pour le ministère des Affaires extérieures—qui pourrait en faire rapport au Parlement par la suite—de consulter les Canadiens qui étaient retenus contre leur gré au Koweït et en Irak. J'ai donné des instructions pour que ces consultations aient lieu, surtout pour nous renseigner sur la situation dans la région et sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter à notre réaction à des circonstances de ce genre si, à Dieu ne plaise, elles devaient se reproduire.

Je crois qu'il est important de le faire, monsieur le Président, surtout à la lumière du récent rapport d'Amnistie Internationale. Les atrocités commises par l'Irak au Koweït, que ce rapport signale, sont, je n'en doute pas, une source de graves préoccupations pour tous les députés. Nous oublions souvent que cette crise a été déclenchée par l'agression irakienne contre le Koweït et que le peuple koweïtien connaît actuellement un traitement extrêmement cruel aux mains des Irakiens.

\* \* \*

#### L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, j'ai une question relativement à la dernière ronde des négociations du GATT, qui doit se tenir à Genève, au début de 1991, afin de trouver une solution à l'impasse dans le secteur de l'agriculture et celui des services.

Notre gouvernement s'efforce-t-il toujours de faire assujettir l'agriculture aux règles du GATT? Quels changements propose-t-il, par rapport à sa position du 15 octobre, afin d'en arriver à une entente? Quelles autres mesures le Canada prend-il pour résoudre l'impasse actuelle?